

Delémont/Neuchâtel, le 22 décembre 2011

Communiqué de presse

Police de l'Arc jurassien: les premières études sont concluantes

Créer une police régionale dénommée "Police de l'Arc jurassien" est possible sur le plan juridique. Tel est le résultat de l'étude de faisabilité réalisée par le Groupe de projet chargé de réfléchir à une police commune entre le Jura et Neuchâtel. D'ici la fin 2012, un rapport sera présenté aux deux Gouvernements, ainsi qu'un Concordat, qui sera soumis respectivement aux Grand Conseil et Parlement des deux cantons début 2013, puis aux deux populations. S'il se concrétise, le projet de Police de l'Arc jurassien serait une première au niveau suisse.

Les conclusions de l'étude de faisabilité concernant la création d'une "Police de l'Arc jurassien" ont été dévoilées ce jeudi 22 décembre 2011 à Delémont par MM. Charles Juillard et Jean Studer, respectivement ministre jurassien et conseiller d'Etat neuchâtelois en charge de la police. A cette occasion, tous deux ont rappelé la problématique que pose la structure fédérale de la police dans le contexte actuel des missions sécuritaires et des ressources à disposition. C'est pourquoi il est nécessaire d'accroître les synergies. Vu l'harmonisation fédérale du code de procédure pénale, en plus de celle de la formation, ainsi que la coopération historique déjà forte entre les Polices du Jura et de Neuchâtel, l'opportunité de la création d'une police régionale prend tout son sens.

Au printemps 2011, MM. Jean Studer et Charles Juillard ont pris l'initiative de réfléchir à une police commune aux deux cantons. Une organisation de projet a été mise sur pied, qui intègre outre les commandants, l'ancien conseiller d'Etat zurichois Markus Notter, la société TC Team Consult et des experts de l'Université de Neuchâtel et de la HE-Arc.

Une solution à l'étude unique en Suisse

Cette réforme a pour priorité l'efficacité et l'efficience de la police sans accroître les coûts de manière significative, tout en optimisant les conditions de travail des policiers. Elle n'implique donc aucune perte d'emploi ou de revenu.

La solution étudiée, unique en Suisse, permettrait, par la mise en commun des ressources et la réduction des doublons, de rester réaliste sur les budgets futurs alloués à la sécurité publique.

S'il se concrétise, le projet de Police de l'Arc jurassien sera une référence au niveau Suisse en matière de qualité des prestations, de gestion des ressources et d'innovation. Sont en particulier visés :

- un développement permanent de la qualité des prestations (police de proximité, secours, judiciaire, circulation, grands événements);
- de meilleures conditions de travail et la création d'un statut du personnel policier adapté aux spécificités de la profession;
- une maîtrise des coûts de la sécurité face à l'évolution des besoins;
- 10% de ressources ré-orientables vers du travail de police, au service du citoyen ;
- une identité juridique et un budget propres;
- une conduite et supervision politique par des organes communs;
- une ouverture à des partenariats supplémentaires (autres polices et autres corps de sécurité);
- une gestion moderne et transparente.

Une organisation policière régionale ne se fera pas au détriment du lien avec la population. Elle n'impliquera en rien une baisse de la proximité, au contraire, car des forces seront dédiées entièrement à la police de proximité comme c'est déjà le cas à Neuchâtel.

Personnes de contact:

Pour le Jura: Charles Juillard, ministre des Finances, de la Justice et de la Police, tél 032/420 55 03.

Pour Neuchâtel: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél 032/889 64 00.